

Pothier, Édith

Objet: Formation bâton...
Pièces jointes: Plan_cours_Inter_physique.pdf

De : Pothier, Édith
Envoyé : 3 octobre 2017 09:36
À :
Objet : RE: Formation bâton...



Bonjour,

En réponse à votre demande d'accès du 26 septembre dernier, vous trouverez ci-joint le plan de cours *Principes et techniques d'intervention physique* concernant le bâton télescopique (voir page 6).

Merci et bonne journée!

Édith Pothier

Technicienne en droit
Direction des affaires institutionnelles
et des communications

École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-D'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
Téléphone : 819 293-8631, poste 6414
Télécopieur : 819 293-2143
epothier@enpq.qc.ca

Visitez notre site Web au : www.enpq.qc.ca

Devez-vous

vraiment imprimer ce courriel?

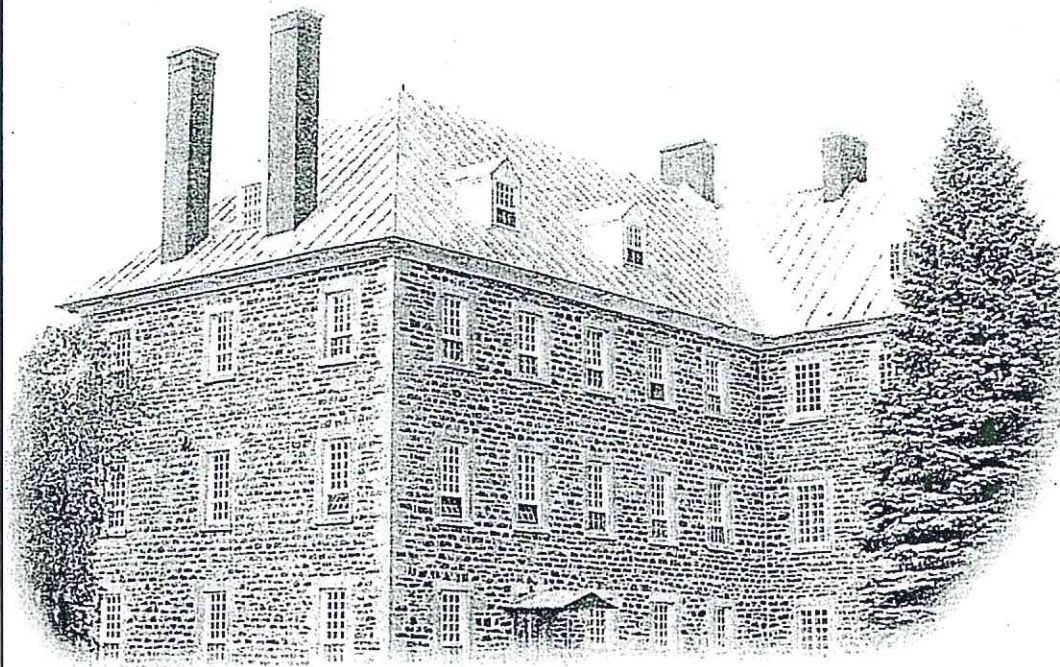


Ce courriel et toute information qui y est jointe sont confidentiels et peuvent être assujettis au secret professionnel. Si vous avez reçu ce message par erreur, détruisez-le et communiquez avec nous.

P
R
O
J
E
T

Programme de
formation initiale en
Patrouille-gendarmerie

PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE



Plan de cours

PROJET

- PRODUCTION :** École nationale de police du Québec
350, rue Marguerite-d'Youville
Nicolet (Québec) J3T 1X4
- CONCEPTION :** Ronald Bélanger
Renée Cartier, conseillère pédagogique
Jean-René Morissette
Bruno Poulin
- COORDINATION :** Vigie pédagogique (ENPQ)

© École nationale de police du Québec, 2002.

Ce document est la propriété exclusive de l'École nationale de police du Québec. Toute reproduction totale ou partielle du présent document ainsi que toute diffusion du tout ou d'une partie de son contenu, sous quelque forme que ce soit (conférence, cours ou autre semblable moyen de diffusion), doivent au préalable être autorisés par écrit par la direction de l'École nationale de police du Québec.

Note : Dans ce document, le genre masculin est utilisé sans discrimination et uniquement pour alléger le texte.

Révisé jeudi le 05-09-2002

Référence

:

XXX-XXX

DÉROULEMENT

Le cours *Principes et techniques d'intervention physique* s'adresse aux aspirants policiers inscrits au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie. Il vise essentiellement l'acquisition d'une compétence en intervention physique, c'est à dire un ensemble de connaissances, de capacités, d'habiletés et d'attitudes indispensables à la maîtrise de cette compétence. Les diverses techniques enseignées sont primordiales à l'accomplissement des tâches régulières du policier gendarme québécois et cela, selon les seuils de performance requis lors de son entrée en fonction.

Le cours *Principes et techniques d'intervention physique* permettra donc aux aspirants policiers de contrôler un ou des individus en employant des techniques raisonnables, convenables et nécessaires. Ces techniques ont pour buts de limiter la liberté de mouvement, de contraindre par la douleur ou de provoquer un dysfonctionnement bio-mécanique. De plus, au cours de cette formation, les aspirants policiers seront amenés à développer les qualités essentielles à la défense et à connaître leurs propres limites. Le déroulement des activités étant basé sur le cycle de l'apprentissage expérientiel, les aspirants policiers seront en mesure d'intégrer et de transférer, dans leur milieu de travail, les apprentissages effectués.

Un accent particulier sera mis sur la compréhension du *Cadre national de l'emploi de la force*. Les participants appliqueront les différents principes et techniques qui sont mobilisés lors de situations diverses nécessitant le recours à l'emploi de la force.

La direction de la formation

GÉNÉRALITÉS

TITRE

PRINCIPES ET TECHNIQUES D'INTERVENTION PHYSIQUE

PRÉALABLES

- Avoir obtenu son diplôme d'études collégiales et avoir atteint les compétences suivantes : défense corps à corps, défense contre les coups frappés et maîtrise d'une personne violente.
- Avoir réussi les tests physiques et répondu aux conditions d'admission de l'ENPQ.
- Être inscrit officiellement au programme de formation initiale en patrouille-gendarmerie.

CLIENTÈLE VISÉE

Aspirants policiers

DURÉE

- **En classe** : 4 h 30, réparties en 3 périodes.
- **En salle de combat** : 72 h réparties en 42 périodes de 90 minutes plus 6 périodes allouées pour l'épreuve de synthèse

NOMBRE DE PARTICIPANTS

32 aspirants policiers.

OBJECTIFS ET STANDARDS

Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
<p>Contrôler un ou des individus en employant des techniques de contrôle physique raisonnables, convenables et nécessaires en fonction de toutes les circonstances.*</p>	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Dans l'ensemble des activités au poste de police Nicolet-ENPQ ◆ Dans le cadre de situations simulées ◆ Au moyen d'exercices à la salle de combat ◆ Au moyen des circuits d'intégration à l'intérieur et/ou à l'extérieur ◆ Au moyen de séminaires et de sessions de formation ◆ À partir du <i>cadre national de l'emploi de la force</i> ◆ À partir du précis de cours ◆ À partir du <i>Code criminel</i> et du <i>Code civil</i> ◆ À partir du <i>Guide des pratiques policières</i> ◆ En conformité avec la législation en vigueur ◆ À l'aide du <i>Code de déontologie des policiers du Québec</i> ◆ À l'aide des principes et techniques reliés à l'emploi de la force ◆ À partir de l'expérimentation volontaire de l'aérosol capsique ◆ En établissant constamment des liens avec le contexte policier ◆ Au moyen d'un ensemble de tests de mesure de la condition physique

Éléments de la compétence	Critères de performance
<p>1. Évaluer continuellement la situation nécessitant le recours à l'emploi de la force</p>	<p>1.1 Observation et analyse des composantes de la situation en recueillant toutes les informations disponibles : la situation, le comportement du sujet et les considérations tactiques</p> <p>1.2 Identification des raisons de soupçonner ou des motifs de croire à la commission d'une infraction ou d'un crime et des pouvoirs légaux qui y réfèrent</p> <p>1.3 Connaissance approfondie des différents outils ou moyens de défense et de contrôle à la disposition du policier</p> <p>1.4 Distinction précise de la gravité des dommages pouvant être occasionnés dans chacune des interventions</p>

* Cluett c. La reine

Éléments de la compétence	Critères de performance
2. Élaborer une stratégie d'intervention	2.1 Considération élevée des informations pertinentes 2.2 Reconnaissance raisonnable des risques potentiels et de leurs conséquences 2.3 Identification précise de la catégorie des comportements du ou des individus 2.4 Prise en compte des considérations tactiques et de ses caractéristiques personnelles 2.5 Évaluation constante de l'état physique et psychologique des gens en difficulté de même que des soins à leur apporter 2.6 Identification adéquate des mesures de protection ou de contrôle des personnes en danger, aussitôt que possible 2.7 Identification correcte des procédures et techniques relatives à la protection de la scène 2.8 Évaluation correcte du besoin d'assistance et du recours à des services spécialisés 2.9 Transmission claire et précise de l'information 2.10 Choix judicieux d'interventions et de techniques appropriées à la situation
3. Appliquer les options de l'emploi de la force reliées à l'intervention physique	3.1 Application adéquate des notions reliées à la présence policière 3.2 Utilisation sécuritaire des manœuvres d'approche et de contact initial lors d'une invitation physique 3.3 Maîtrise efficace des techniques d'escorte d'un individu menotté et non menotté 3.4 Application adéquate des techniques légères à mains nues 3.5 Application adéquate des techniques puissantes à mains nues 3.6 Maîtrise adéquate des techniques de défense contre une agression physique grave 3.7 Application des techniques de garde et de contrôle de l'arme à feu 3.8 Reconnaissance des dommages causés par une agression physique à l'arme blanche 3.9 Identification juste de ses réactions face à une agression grave 3.10 Choix approprié d'une technique de mise de menottes en fonction de la situation 3.11 Application efficace et sécuritaire des techniques de mise rapide des menottes 3.12 Application efficace et sécuritaire des techniques de mise de menotte par contrôles articu-

Éléments de la compétence	Critères de performance
	<p>lares</p> <p>3.13 Maîtrise minutieuse des techniques de fouille préventive, sommaire et/ou complète d'un individu</p> <p>3.14 Référence pertinente au cadre légal</p> <p>3.15 Reconnaissance rapide des dangers de contamination reliés à la fouille</p> <p>3.16 Identification et respect des rôles et des responsabilités de chacun des membres de l'équipe</p> <p>3.17 Utilisation efficace et sécuritaire des manœuvres spécifiques d'équipe</p> <p>3.18 Application des techniques de contrôle d'un individu dans un contexte de sortie de véhicule.</p> <p>3.19 Reconnaissance des effets et des limites des armes intermédiaires.</p> <p>3.20 Connaissance suffisante des effets et des limites de l'aérosol capsique</p> <p>3.21 Utilisation efficace de l'aérosol capsique</p> <p>3.22 Application adéquate des procédures de décontamination</p> <p>3.23 Utilisation adéquate des principes de protection personnelle lors d'une contamination</p> <p>3.24 Utilisation appropriée du bâton télescopique</p> <p>3.25 Appliquer les qualités essentielles (techniques, physiques, mentales et d'action) pour la défense</p> <p>3.26 Reconnaissance rapide des signes et des risques de décès lors d'une intervention</p> <p>3.27 Repositionnement tactique au besoin</p> <p>3.28 Description détaillée de l'emploi de la force utilisée sur le RAQ (rapport d'activités quotidiennes)</p> <p>3.29 Démonstration d'une bonne condition physique (lorsque soumis à l'effort)</p>
4. Appliquer les principes fondamentaux de défense	<p>4.1 Positionnement stratégique</p> <p>4.2 Concentration (état de vigilance appropriée)</p> <p>4.3 Prise en compte d'une distance sécuritaire</p> <p>4.4 Vitesse de réaction appropriée</p> <p>4.5 Esquive (blocage et déplacement rapide du corps)</p> <p>4.6 Riposte efficace</p>
5. Communiquer d'une façon tactique	<p>5.1 Utilisation adéquate de la démarche de communication lors d'une situation facile, difficile et critique</p> <p>5.2 Prise en compte des signes précurseurs d'un</p>

Éléments de la compétence	Critères de performance
	assaut
6. Apprécier ses interventions	<ul style="list-style-type: none">6.1 Reconstitution juste du déroulement de l'intervention6.2 Autoévaluation judicieuse de ses performances quant aux dimensions légale, méthodologique, technique, psycho-socio-communautaire et éthique6.3 Recours systématique à l'approche stratégique en résolution de problème si nécessaire6.4 Réflexion approfondie sur sa façon de travailler en équipe6.5 Reconnaissance juste de ses réactions face à des situations de stress6.6 Formulation pertinente d'objectifs à atteindre et identification des moyens envisagés pour y arriver

ÉVALUATION

Comme le cours *Principes et techniques d'intervention physique* vise, par l'expérimentation de différentes techniques, l'acquisition d'une compétence spécifique en emploi de la force, une évaluation formative guidera l'aspirant policier dans sa démarche d'apprentissage. Ce faisant, l'aspirant policier sera toujours en mesure de savoir où il se situe dans l'acquisition de la compétence et d'apporter, au cours de la formation, des ajustements qui lui assureront une meilleure compréhension, et surtout, une meilleure application des techniques lors d'interventions régulières, à risque ou planifiées.

OBJETS D'ÉVALUATION FORMATIVE

- Entraînement des techniques
- Régulation en fonction du feedback

OBJETS D'ÉVALUATION SOMMATIVE

En outre, une évaluation sommative de type critérié (épreuve de synthèse) attestera des apprentissages réalisés lors de la session de formation. Il y a lieu de mentionner que chaque élément de compétence sera évalué et que la réussite de chacun est nécessaire pour attester de la réussite du cours *Principes et techniques d'intervention physique*. L'objectif de cette évaluation est de permettre à l'aspirant policier d'avoir un profil précis de la compétence acquise au terme de sa formation. À cet effet, l'aspirant policier recevra un profil pédagogique comportant une légende le situant quant au degré de maîtrise de la compétence attendue, soit :

6= Excellent :	Dépasse largement, i.e. avec distinction et sans ambiguïté, le seuil habituellement exigé pour les critères de performance.
5= Très satisfaisant :	Atteint de façon convaincante les critères de performance en cause.
4= Répond aux exigences:	Atteint les critères de performance de manière satisfaisante.
3= Amélioration requise:	Éprouve souvent des difficultés. Il ou elle n'atteint les critères que dans un contexte idéal. Il ou elle n'arrive pas à être performant ou performante sous la contrainte ou en présence d'obstacles.
2= Insatisfaisant :	Éprouve de sérieuses difficultés et n'atteint les critères de performance que partiellement.
1= Inacceptable :	Démontre qu'il ou qu'elle n'atteint pas les critères de performance, en plus de démontrer des comportements et des attitudes répréhensibles.